



## QUAND & COMMENT PAYER MON LOYER ?

Chaque fin de mois, vous recevez un avis d'échéance qui concerne le mois écoulé, c'est la raison pour laquelle on dit que **vosre loyer est payable à terme échu**.

**Le paiement des loyers et des charges est exigible entre le 1<sup>er</sup> et le 5 du mois qui suit la réception de l'avis d'échéance.** En cas de retard, vous serez relancé par courrier.

Si vous payez par chèque ou TIP, merci de les envoyer au plus tôt car les délais postaux et de traitement peuvent parfois être longs. Pensez à joindre le coupon en bas de votre avis d'échéance.

-----

**Pour éviter le désagrément d'une relance, nous vous conseillons d'utiliser plutôt la carte bancaire ou le prélèvement automatique.**

### Carte bancaire

Ce moyen de paiement est à votre disposition via votre espace locataire. Vous pouvez choisir le montant et faire plusieurs règlements si vous êtes en colocation.

The SEPA logo, consisting of the letters 'SEPA' in white on a blue square background.

### OPTEZ POUR LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE !

**C'est le moyen le plus sûr et le plus simple de payer son loyer :**

- aucun supplément de prélèvement au titre de la régularisation de charges ne sera effectué.
- **vous réglez votre loyer à l'une des dates proposées : le 5, 10 ou 15 du mois.**

**Comment faire pour mettre en place le prélèvement (SEPA) ?**

Il faut envoyer un RIB depuis votre espace locataire ou envoyer un courrier avec votre RIB, en indiquant votre numéro de compte locataire à :

**ELOGIE-SIEMP**

8, boulevard d'Indochine

75019 PARIS

Vous pouvez également faire votre demande sur votre espace locataire.

**Elogie-Siemp vous transmettra un mandat SEPA (prélèvement) pré-rempli qu'il faudra ensuite nous renvoyer signé.**